



Genève, juin 2005

République Démocratique du Congo



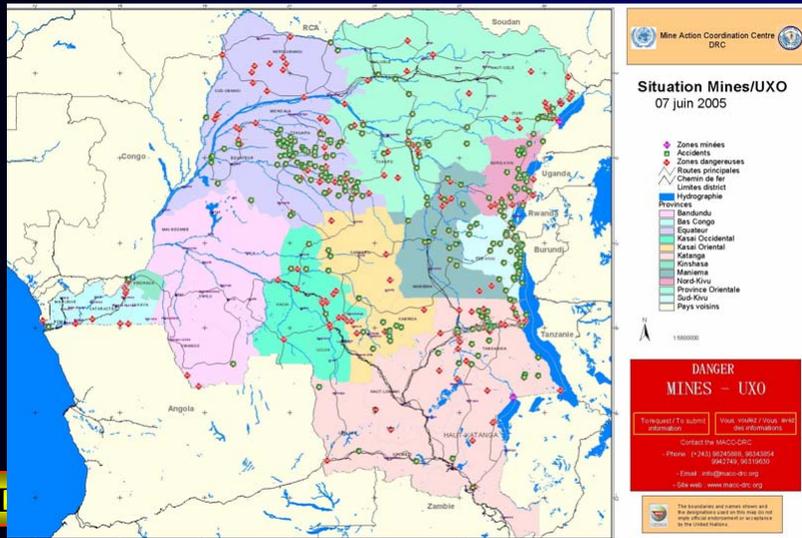
Genève, juin 2005

Mise en application de l'article 5



Genève, juin 2005

Problèmes : identification des zones minées



Genève, juin 2005

Problèmes : identification des zones minées

Ressources nationales

Pas d'enregistrement des zones lors de l'utilisation des mines par les belligérants, pas de marquage

Peu d'informations disponibles au niveau de l'État Major Général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo

Validation difficile des informations fournies par les réseaux ONG et autres sources locales



Genève, juin 2005

Problèmes : identification des zones minées

Ressources internationales

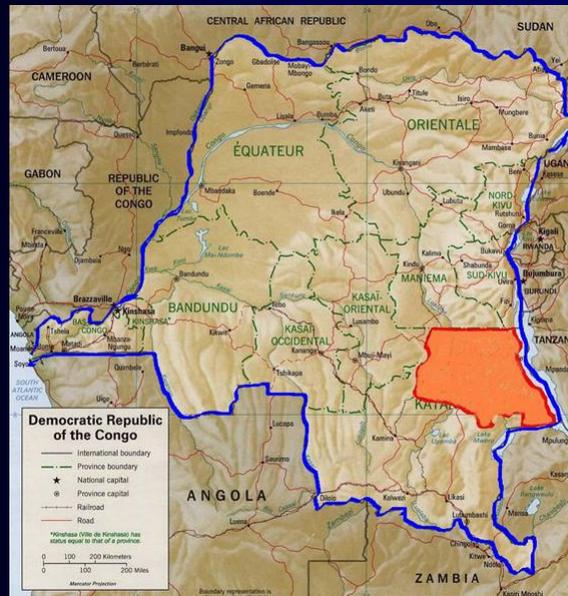
Impossibilité de mettre en œuvre une enquête nationale type L.I.S. (étendue du territoire, infrastructure routière quasi inexistante, zones d'insécurité, etc.)

Système de gestion des informations MACC (IMSMA)

Enquêtes « générales » possibles et efficaces au niveau du district (20 à 30 000 km²)



Genève, juin 2005

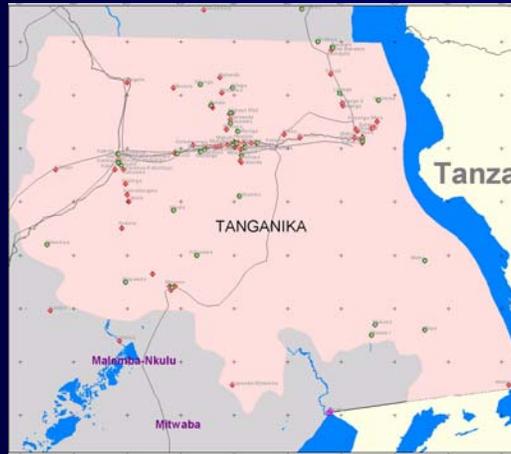




Genève, juin 2005

Informations collectées du 1 février 2002 au 30 avril 2004 (avant enquête)

- 12 victimes
- 40 zones dangereuses
- 1 zone minée



Genève, juin 2005

Photos DCA copyright



4 équipes de 2 enquêteurs (survey, marquage, MRE)

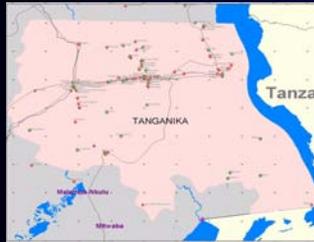
**Autonomie (1 mois terrain), moyens adaptés pour
transport (bateau, ATV, motos)**





Genève, juin 2005

Evolution des informations collectées après enquête (1 mai 2004 au 31 mai 2005)



- victimes
12 > 139
- zones dangereuses
40 > 136
- zones minées
1 > 83



Genève, juin 2005

Problèmes : identification des zones minées

Actions à mener pour obtenir les informations nécessaires

Multiplier les enquêtes au niveau district :

- augmenter les capacités existantes (ONG intern.)
- développer une capacité nationale (ONG nationales)

Poursuivre les actions de plaidoyer afin de mobiliser la
société civile dans l'action de collecte des informations



Genève, juin 2005

Problèmes : identification des zones minées

Premiers enseignements

L'impact des zones dangereuses (mines ou UXOs/AXOs) est majoritairement de niveau élevé pour les populations

Les enquêtes sur le terrain révèlent un taux de pollution très élevé dans les régions de conflit (ex. du Tanganika)

Les zones affectées déjà identifiées par le MACC doivent faire l'objet d'enquêtes « générales » en priorité



Genève, juin 2005





Genève, juin 2005

Progrès accomplis

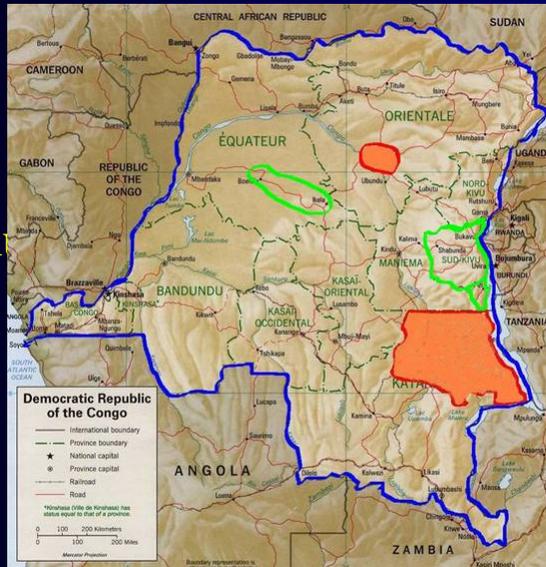
Mise en œuvre des plans nationaux



Genève, juin 2005

Enquêtes

HIB ?
district Tsh



DCA
and Kivu

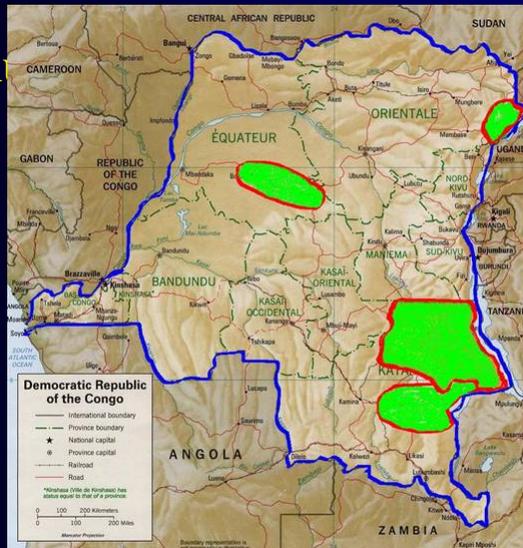


Genève, juin 2005

Dépollution

HIB ?
district Tsh

MAG
Katanga



DCA
anganika

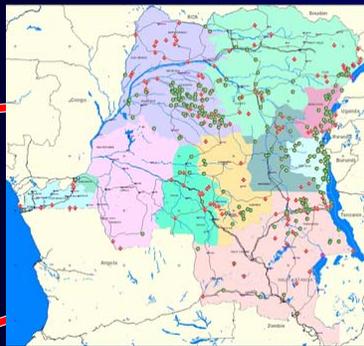


Genève, juin 2005

U.N. MACC : 5 experts M.A. , 1 Advocacy / V.A.

H.I. Belgique
3 experts M.A.
MRE : 2
Mine Clearance : 27
Survey : 5
1 mini flail

D.C.A. / MERU
2 experts M.A.
Survey / MRE : 8
Mine Clearance : 10



MECHEM
8 experts M.A.
Mine Clearance : 10
EEDs : 6
1 mini flail

M.A.G.
7 experts M.A.
Mine Clearance : 32

V.V.A.F.
Survey : 1



Genève, juin 2005



Genève, juin 2005





Genève, juin 2005

Progrès accomplis

Mise en œuvre des plans nationaux

Réduction des risques pour les populations



Genève, juin 2005

HI Belgique
46 000 personnes



DCA
25 000 personnes



Genève, juin 2005

Progrès accomplis

Mise en œuvre des plans nationaux

Réduction des risques pour les populations

Évaluation des progrès accomplis



Genève, juin 2005

Évaluation des progrès accomplis

Surface dépolluée : 201 km²

UXOs / AXOs : > 15 000

Enregistrement des victimes : IMSMA



Genève, juin 2005

Priorités en matière d'assistance

Identification des moyens financiers et techniques mis en œuvre par la RDC

Absence d'une structure chargée de la lutte antimines

Pas de moyens nationaux actuellement engagés

La lutte antimine n'a pas pu être intégrée dans les plans de développement lors de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa



Genève, juin 2005

Priorités en matière d'assistance

Assistance extérieure sollicitée

Assistance pour la création Structure Nationale Lutte Antimines (PNUD et Communauté Internationale)

Formation au déminage humanitaire de démineurs militaires et équipement de cette structure

Augmentation du soutien financier des ONGs déjà actives afin de développer leur capacité dans le domaine des enquêtes, du MRE et de la dépollution